

JUDO CLUB DU VAL D'ADOUR Tarifs pour la saison 2018-2019

LICENCE FFJDA obligatoire : **38€** [ou 35,70 € si refus d'assurance signé] la demande doit être remplie sur internet **ffjudo.com** espace licencié, code postal club 65500. Fournissez un certificat médical* de non-contre indication à la pratique du judo **en compétition si possible** même pour les + jeunes [*ou attestation après avoir répondu au questionnaire confidentiel pour un renouvellement]

COTISATION

Forfait trimestriel : **45 € / trimestre**

Tarif réduit famille : **38 € / trimestre** pour chaque adhérent si 2 ou plus par famille.

Tarif réduit «covoiturage» : **38 € / trimestre** [pour chaque enfant si des parents se regroupent pour les emmener au cours de judo – entre voisins, copains, cousins ...]

LOCATION DE KIMONO : location **5€** à régler en même temps que la licence et caution par chèque non encaissé de 10 € [qui sera rendu lors de la restitution du kimono fin juin 2019].

PAIEMENT ÉCHELONNÉ : **4 chèques sont à remettre obligatoirement lors de l'inscription** [on peut aussi régler en 1 fois]

- 1^{er} chèque : paiement de la [des] licence[s] et éventuellement de la location de kimono
- 2^{ème} chèque : forfait[s] du 1^{er} trimestre, chèque global par famille encaissé en novembre.
- 3^{ème} chèque : forfait[s] du 2^{ème} trimestre, chèque global par famille encaissé en février.
- 4^{ème} chèque : forfait[s] du 3^{ème} trimestre, chèque global par famille encaissé en avril. *[si vous estimez pouvoir bénéficier d'une aide financière, coupon sport, chèque sport, comité d'entreprise, attendre l'attribution éventuelle de l'aide pour ce paiement]*

Chèques à l'ordre du Judo Club du Val d'Adour, merci de noter le nom au dos.

ESSAI : il y a 2 semaines d'essai, tous les chèques seront rendus si l'essai n'est pas concluant mais il faut impérativement prévenir du désistement dans ce délai. Si l'adhérent arrête en cours d'année, les chèques suivants sont rendus. Tout trimestre entamé est dû en totalité. La licence [reversée à la FFJDA] ou les coupons sport ou autres aides reçues ne sont pas remboursables à l'adhérent.

AIDE FINANCIÈRE « COUPON SPORT » : jeune de 9 à 18 ans, habitant dans les Hautes-Pyrénées dont la famille perçoit l'allocation de rentrée scolaire [coef<850]. Demande à faire entre le 15 septembre et le 15 novembre. Demandez nous ou téléchargez le formulaire. La valeur du coupon est à déduire du 3^{ème} trimestre.

PASSEPORT JUDO : les judokas de plus de 9 ans souhaitant participer aux compétitions doivent détenir et tenir à jour [certificat médical, timbre de licence] un «passeport judo» que le club délivre à tout moment pour 8 € [valable 8 ans].

VOS PAIEMENTS	1 ^{er} chèque	2 ^{ème} chèque	3 ^{ème} chèque	4 ^{ème} chèque
	licence+ loc. kim.*	1 ^{er} trimestre	2 ^{ème} trimestre	3 ^{ème} trimestre
1 ^{er} adhérent				
2 ^{ème} adhérent				
3 ^{ème} adhérent				
Total chèque				
<i>date encaissement</i>	<i>après 2 semaines</i>	<i>Novembre 2018</i>	<i>Février 2019</i>	<i>Avril 2019</i>

*+ un chèque caution de 10 € non encaissé et rendu lors de la restitution du kimono en juin 2019